

# ***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac***

Séance ordinaire du 2 février 2022

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue par vidéoconférence, mesure d'urgence (COVID-19) sous recommandation du MAMH, ce deuxième jour du mois de février de l'an deux-mille-vingt-deux, dès 19 h 30 et à laquelle sont présent(e)s : Mesdames les conseillères Mei-Lin Yee, Liliane Besner, Martine André ainsi que Messieurs les conseillers David Yee, Gilles Massey et Jacques Ostiguy, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay.

Madame Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et Me Julie Paradis, directrice générale adjointe et responsable du greffe par intérim, sont également présentes. Me Paradis agit en tant que secrétaire de cette séance.

Le maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h 37.

**2022-02-016**

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La secrétaire dépose l'ordre du jour.

Le maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 2 février 2022.

Il est proposé par la conseillère Martine André,  
appuyé par le conseiller David Yee  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL**

### **PAROLE AU MAIRE**

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire :

Le mois de janvier fut plutôt froid et notre municipalité en a payé les frais. Pas moins de 3 bris sont survenus, dont un majeur sur la rue des Rigolets, en face de notre salle communautaire. La vétusté de notre aqueduc nous a empêchés de pouvoir fermer la valve d'arrivée d'eau. Heureusement que l'entrepreneur mandaté a trouvé une solution. D'ailleurs, le fait que notre la pression d'eau n'a pas été entièrement coupé nous a permis de ne pas avoir à mettre les citoyens concernés en avis d'ébullition (à la surprise de certains citoyens). Un problème fut aussi rapidement résolu sur la rue de la Croix. Pour ce qui est de la rue de Noyers, nous faisons face à un problème différent. Notre équipe analyse présentement la situation afin de trouver la meilleure solution.

J'en profite pour vous inviter à composer le 311 si vous remarquez un problème en lien avec les services municipaux (bris d'aqueduc, entraves, travaux publics, etc.) et que vous désirez le signaler. Les personnes responsables seront immédiatement informées.

Concernant le recrutement de personnel, après avoir reçu plusieurs CV et avoir effectué quelques entrevues, nous avons recruté une adjointe administrative bilingue qui débutera lundi prochain. Néanmoins, il nous reste d'autres postes à combler, tel qu'affiché sur notre site internet et autre plateforme.

## ***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac***

Cette année, le conseil a décidé que nous maintiendrons la fermeture avec chaîne de la descente au lac qui donne accès au lac en voiture au bout de la rue Bellevue. Seuls les résidents avec la clé peuvent avoir accès au lac à cet endroit. Pour les résidents uniquement, il est possible de se procurer la clé, à coût minime, à l'hôtel de ville. Cette décision est justifiée en raison des multiples plaintes reçues par les résidents, concernant le trafic, les déchets et le manque de civisme de certains non-résidents. Une amélioration de l'installation est à prévoir tant au niveau de la sécurité que de sa fonctionnalité.

Pour notre patinoire extérieure, nous avons fini par la mettre en fonction avec l'aide de la Municipalité de Saint-Polycarpe. Malgré des recherches qui se sont avérées infructueuses, nous n'avons malheureusement toujours pas trouvé d'entrepreneur pour l'entretien de celle-ci. Nous avons un résident qui, bénévolement, vient souffler la neige avec son tracteur lors de grosse bordée de neige. Nous ne savons pas qui il est, mais je tiens à le remercier profondément, en mon nom personnel, ainsi qu'au nom de tous nos concitoyens. De plus, nous avons fait l'acquisition de plusieurs pelles à neige sur place, pour tous ceux qui veulent aider. Toutefois, pour l'instant et jusqu'à nouvel ordre, les règles de la Santé publique nous interdisent d'ouvrir le Pavillon Desjardins.

Finalement, relativement aux taxes 2022, je vous rappelle que le nouveau rôle triennal pour 2022, 2023 et 2024 a été déposé. L'augmentation moyenne des valeurs des résidences de Vaudreuil-sur-le-Lac est de 25 %. Nous avons donc ajusté le taux de taxe en conséquence, soit à 4 %. Vous recevrez vos comptes en février avec la facturation des bacs de résidus domestiques.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les questions suivantes sont posées par courriel :

- Au cours de l'année 2021, la municipalité a octroyé un mandat à une firme d'architecte pour faire l'analyse ou l'étude de l'état du bâtiment du Centre des loisirs situé au 34, rue de l'église. Premièrement, j'aimerais savoir si ce mandat est complété? Et finalement, quelle est la conclusion de ladite analyse ou étude?
- Pourquoi le conseil adopterait une politique d'aide financière sachant qu'il y a actuellement une politique existante et que cette politique a déjà adoptée unanimement par le conseil du temps?
- Dans le programme triennal d'immobilisation (PTI) pour les années 2022-2023-2024. Dans la colonne: Travaux publics-urbanisme (1) vous prévoyez en 2023 l'aménagement d'un site de dépôt à la station de pompage des Ormes au montant de 200 000 \$. Pouvons-nous savoir en quoi consiste plus précisément l'aménagement de ce site et une étude a-t-elle été réalisée pour permettre de concrétiser un projet d'une telle envergure?

(2) vous prévoyez en 2022 faire l'acquisition d'un véhicule d'entretien de la municipalité au montant de 25 000 \$. Pouvons-nous savoir de quel type de véhicule il s'agit, pour faire quel genre d'entretien et à quel endroit allez-vous entreposer ce dit véhicule?

-Est-ce que le conseil municipal a l'intention de sécuriser rapidement le financement du boisé de Vaudreuil-sur-le-Lac en effectuant la demande de subvention auprès de la CMM et, dans un deuxième temps, si les discussions que vous avez avec le promoteur (M Farand) actuellement visent en effet la protection de l'intégralité du territoire ?

- Qu'arrive-t-il avec la concordance au schéma d'aménagement SAD3?

## ***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac***

- Est-ce possible d'obtenir des ^précisions relativement aux accès aux lacs, qui sont pour les accès au lac qui devraient être toujours débarrés pour des raisons de sécurité pour éviter de blesser?
- Quel est le budget pour commencer les travaux au Centre des loisirs?
- Est-ce que le conseil est conscient d'avoir affecté 400 000 \$ du surplus accumulé pour équilibrer le budget 2022?
- Est-ce que les élus ont fait un sondage sur l'intérêt des citoyens favorables à un parc à chiens avant de faire quelque chose à cet effet?
- Est-ce qu'un développement de la piste cyclable est prévu sur la rue des Rigolets jusqu'à l'avenue Saint-Charles?
- Est-ce possible de rappeler aux citoyens de ramasser les excréments des animaux de compagnie?
- Est-ce possible de se procurer une licence de chien à l'hôtel de ville?

### **GREFFE**

**2022-02-017**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2022**

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Gilles Massey,  
appuyé par la conseillère Mei-Lin Yee  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2022-02-018**

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 27 JANVIER 2022**

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, les procès-verbaux des séances extraordinaires du 27 janvier 2022 sont déposés lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,  
appuyé par le conseiller David Yee  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER les procès-verbaux des séances extraordinaires du 27 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **RESSOURCES HUMAINES**

**2022-02-019**

#### **EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE – SERVICE AUX CITOYENS**

CONSIDÉRANT la vacance du poste d'adjointe administrative – Services aux citoyens à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT l'affichage de poste qui a eu lieu depuis décembre 2021 afin de combler le poste;

## ***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac***

CONSIDÉRANT la candidature de Madame Viviane Bilodeau avec son expérience et ses compétences;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection mis en place par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE Madame Bilodeau devra répondre aux exigences de pré-emploi;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,  
appuyé par le conseiller Gilles Massey  
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste d'adjointe administrative – Services aux citoyens à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac à Madame Viviane Bilodeau et de fixer la date de son entrée en fonction le 3 février 2022, conditionnellement aux vérifications de pré-emploi;

DE FIXER le salaire de cette employée à la classe 1, échelon 1 de la *Politique de travail des employés de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac* et de mettre à jour en conséquence l'annexe A de ladite Politique;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **FINANCES**

2022-02-020

#### **APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – JANVIER 2022**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de janvier 2022 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jacques Ostiguy,  
appuyé par la conseillère Martine André  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de janvier 2022;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste totalisant un montant de 63 860,91 \$ soit :

|                                                            |                     |
|------------------------------------------------------------|---------------------|
| Chèques émis par la municipalité                           | 29 585,68 \$        |
| Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins | 28 735,69 \$        |
| Salaires nets                                              | 5 539,54 \$         |
| TOTAL                                                      | <b>63 860,91 \$</b> |

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Duval  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

2022-02-021

#### **RÉSOLUTION CONCERNANT LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES MUNICIPALES**

## ***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac***

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de décréter par résolution le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes, lequel s'applique tant pour les taxes dues que pour les taxes futures, et ce, jusqu'à ce que la résolution soit révoquée ou modifiée;

Il est proposé par le conseiller Gilles Massey,  
appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy  
ET RÉSOLU

DE FIXER à 12 % le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes impayées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

#### **SERVICES URBAINS**

2022-02-022

#### **AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES POUR LE BÉNÉFICE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-12-196 pour autoriser l'acquisition de réseau d'éclairage public;

CONSIDÉRANT QUE des démarches en ce sens ont été entamées avec Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du Code municipal prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac doit conclure une entente avec la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

Il est proposé par le conseiller Jacques Ostiguy,

## ***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac***

appuyé par le conseiller Gilles Massey  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat;

QUE Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, de l'analyse d'opportunité, et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE la directrice générale par intérim ou toute personne qu'il désigne soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

**2022-02-023**

#### **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – JEAN-FRANÇOIS L. VACHON CONSULTANT – SERVICES PROFESSIONNELS D'ACCOMPAGNEMENT EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-06-119 octroyant un mandat à l'urbaniste Jean-François L. Vachon consultant;

CONSIDÉRANT la nécessité d'être accompagné par un professionnel urbaniste chevronné;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par la firme Jean-François L. Vachon consultant offrant une banque d'heures en accompagnement;

Il est proposé par le conseiller Gilles Massey,  
appuyé par la conseillère Martine André  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre de changement;

D'OCTROYER le mandat à la firme Jean-François L. Vachon consultant;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à la firme Jean-François L. Vachon consultant un montant maximal de 13 969,46 \$, taxes incluses, à même le budget d'opérations;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à la firme Jean-François L. Vachon consultant, un montant maximal de 1000 \$, taxes incluses, pour les frais inhérents, à même à même le budget d'opérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2022-02-024**

#### **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – DHC AVOCATS – ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE**

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par la firme DHC Avocats;

CONSIDÉRANT la nécessité d'être accompagné professionnellement par un conseiller juridique pour des dossiers d'urbanisme;

## ***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac***

CONSIDÉRANT l'expertise en droit municipal et l'expérience de Me Steve Cadrin dans ce sujet spécifique;

Il est proposé par la conseillère Martine André,  
appuyé par la conseillère Mei-Lin Yee  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme DHC Avocats;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à la firme DHC Avocats consultant un montant maximal de 10 000 \$, taxes incluses, à même le budget d'opérations;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2022-02-025**

### **ADOPTION – ÉCHÉANCIER DE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 167-15-1 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT les articles 58 et 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui indiquent que toute Municipalité locale doit, au maximum dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé ou d'un règlement modifiant le plan métropolitain ou le schéma, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a demandé par la résolution 2021-12-199 en date du 6 décembre 2021 l'obtention d'un délai supplémentaire auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le but de compléter les règlements de concordance au règlement 167-15-1 de la MRC Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QU'en réponse à cette demande, le représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation demande de soumettre un échéancier de mise en œuvre de cet exercice de concordance, préalablement à l'attribution du délai supplémentaire demandé;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de cette concordance implique la modification du plan et des règlements d'urbanisme, et que cet exercice doit tenir compte de la disponibilité des ressources humaines nécessaires;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-083 octroyant un mandat à la firme Provencher Roy et Associés architectes pour accompagner le conseil municipal dans sa concordance audit règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Provencher Roy et associés relativement au dépôt d'un calendrier et échéancier pour la concordance au règlement 167-15-1;

Il est proposé par le conseiller Jacques Ostiguy,  
appuyé par le conseiller Gilles Massey  
ET RÉSOLU

D'AFPECTER les ressources internes et externes nécessaires afin d'effectuer les modifications requises au plan et aux règlements d'urbanisme, en concordance avec le règlement 167-15-1 de la MRC. Vaudreuil-Soulanges, selon le calendrier proposé suivant :

Février 2022 : Inventaire et analyse des modifications à effectuer.

Mars 2022 : Élaboration des modifications à effectuer et validation administrative.

Avril 2022 : Consultation de la M.R.C. Vaudreuil-Soulanges sur les projets de modifications et ajustements si nécessaires.

Mai 2022 : Validation par le Conseil municipal des modifications et consultation publique.

Juin 2022 : Début des procédures d'adoption des règlements de concordances.

## ***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**2022-02-026**

#### **ADOPTION – POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Vaudreuil-sur-le-Lac souhaite définir et encadrer le processus d'évaluation des demandes d'aides financières adressées au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'instaurer en ce sens une *Politique d'attribution des aides financières du conseil municipal*;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,  
appuyé par le conseiller Gilles Massey  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la *Politique d'attribution des aides financières du conseil municipal*;

D'AUTORISER le maire, Mario Tremblay et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à signer la *Politique d'attribution des aides financières du conseil municipal*, donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2022-02-027**

#### **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – MAISON DE LA FAMILLE DE VAUDREUIL-SOULANGES – CAMP DE JOUR 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac désire procéder à une entente de service pour la gestion de son camp de jour par la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'entente de service reçue par la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la prise en charge de l'aspect administratif, organisationnel et technique du camp de jour;

CONSIDÉRANT l'économie de temps et de ressources engendré par cette entente;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,  
appuyé par le conseiller David Yee  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges pour la gestion du Camp de jour 2022;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges un montant maximal de 7 500 \$ incluant les taxes, à même le budget d'opérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

**2022-02-028**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT 366-2022 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAUDREUIL-SUR-LE- LAC ET DU MAINTIEN DE L'ORDRE PENDANT LES SÉANCES**

## ***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac***

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de *Règlement 366-2022 relatif à la régie interne du conseil municipal de Vaudreuil-sur-le-Lac et du maintien de l'ordre pendant les séances* est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Jacques Ostiguy à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

**2022-02-029**

### **ADOPTION – RÈGLEMENT 364-2022 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION (TAUX VARIÉS), DE COMPENSATIONS MUNICIPALES ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX CONFORMÉMENT AU BUDGET 2022**

CONSIDÉRANT QUE les dispositions spécifiques du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-21) et de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1) relatives à l'imposition des taxes et de tarifs notamment les articles 988 et suivantes du *Code municipal du Québec* et les articles 232, 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit déterminer les redevances municipales exigibles conformément au budget pour l'exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir les sommes nécessaires aux dépenses d'administrations, de pourvoir aux améliorations et de faire face aux obligations de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 12 janvier 2022 décrétant la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2022, le 27 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Martine André et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du conseil municipal du 27 janvier 2022, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Martine André,  
appuyé par le conseiller Gilles Massey  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le *Règlement 364-2022 concernant l'imposition des taux de taxation (taux variés), de compensations municipales et de tarification des services municipaux conformément au budget 2022*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **AFFAIRES DIVERSES**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

- Explications pour l'octroi de contrat donné à la FQM pour les luminaires au DEL? Quel est le coût de l'analyse de faisabilité?
- Pourquoi la directrice générale est autorisée à payer Monsieur Vachon alors que les dépenses n'ont pas été effectuées?
- Pourquoi l'ancienne Politique d'attribution d'aide financière n'a pas été prise en considération avant l'adoption de celle-ci?

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Vaudreuil-sur-le-Lac***

- Est-ce que les parents ont été consultés avant de modifier la compagnie gestionnaire du camp de jour de l'été 2022?

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

- La conseillère Martine André mentionne que les résolutions qui ont été passées lors de la séance feront avancer les différents dossiers.

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 21 h 02 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,  
appuyé par le conseiller Gilles Massey  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 2 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim

Le maire

\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Duval

\_\_\_\_\_  
Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*